



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **1 décembre 2008**

Décision n° **B-2008-0499**

commune (s) :

objet : Prestations de maintenance des plates-formes serveurs Unix, dispositifs de stockage et de sauvegarde et des logiciels associés - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché

service : Délégation générale aux ressources - Direction des systèmes d'information et des télécommunications

**Rapporteur** : Madame Frih

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 24 novembre 2008

Compte-rendu affiché le : 2 décembre 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Calvel, Mme Vullien, MM. Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G., Imbert A, Lebuhotel, Sangalli.

Absents excusés : Mmes Elmalan, Guillemot (pouvoir à M. Crédoz), MM. Charrier, Kimelfeld (pouvoir à M. Darne J.), Arrue, Barge (pouvoir à M. Assi), Sécheresse (pouvoir à M. Brachet), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. Lebuhotel), MM. Bernard R (pouvoir à Mme Gelas), Bouju (pouvoir à M. Reppelin), Mme Peytavin, M. Julien-Laferrière.

Absents non excusés : M. Daclin.

**Bureau du 1 décembre 2008****Décision n° B-2008-0499**

objet : <b>Prestations de maintenance des plates-formes serveurs Unix, dispositifs de stockage et de sauvegarde et des logiciels associés - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché</b>
service : Délégation générale aux ressources - Direction des systèmes d'information et des télécommunications

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 20 novembre 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

La Communauté urbaine possède un système d'information articulé autour d'un réseau d'entreprise important constitué de 2 730 postes de travail (2 700 PC, 30 stations Unix), 520 imprimantes bureautiques et multi fonctions printer (MFP) en réseau, 150 imprimantes bureautiques locales, 30 traceurs en réseau, 150 serveurs Unix et X 86.

Un appel d'offres a été lancé, composé de 2 lots, le lot n° 1 intitulé maintenance des plates-formes serveurs Unix, dispositifs de stockage et de sauvegarde et des logiciels associés et le lot n° 2 intitulé maintenance des équipements d'interconnexion réseaux locaux et distants, outils de sécurité et d'administration associés. Lors de la commission permanente d'appel d'offres du 17 octobre 2008, le lot n° 2 a été attribué à la société Telindus et il a été décidé de relancer une procédure d'appel d'offres ouvert pour le lot n° 1, déclaré infructueux.

Compte tenu du peu de réponses, le périmètre des prestations de ce lot a été revu, ce qui explique la baisse du montant global du marché.

Les prestations à réaliser comprennent des prestations de maintenance (le traitement des incidents par téléphone, le traitement des incidents sur les sites de la Communauté urbaine, la télémaintenance des équipements informatiques, la fourniture des mises à jour logiciel et la fourniture de pièces détachées) et des prestations d'assistance et de conseil (l'assistance à l'analyse d'incidents complexes et la proposition de recommandations d'améliorations techniques et/ou économiques).

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Le marché ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée de 1 an, reconductible expressément 2 fois une année.

Il comporterait un engagement de commande annuel de 50 000 € HT minimum, soit 59 800 € TTC et 200 000 € HT maximum, soit 239 200 € TTC, soit, sur trois ans, un engagement maximum, pour l'ensemble du marché de 600 000 € HT.

Il serait attribué à une entreprise seule ou à un groupement solidaire ;

Vu ledit dossier de consultation des entrepreneurs ;

#### DECIDE

**1° - Approuve** le dossier de consultation des entrepreneurs.

**2° - Les prestations** seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

**3° - Les offres** seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres de la Communauté urbaine.

**4° - Autorise** monsieur le président à signer le marché à bons de commande et tous les actes contractuels y afférents pour des prestations de maintenance des plates-formes serveurs Unix, dispositifs de stockage et de sauvegarde et des logiciels associés, pour un montant minimum annuel de 50 000 € HT, soit 59 800 € TTC et pour un montant maximum annuel de 200 000 € HT, soit 239 200 € TTC, reconductible expressément 2 fois une année, conformément à l'attribution de la commission permanente d'appel d'offres.

**5° - Les montants** à payer pour la maintenance seront prélevés sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - section de fonctionnement - comptes 615 610 et 615 620 - fonction 20 pour la direction des systèmes d'information et des télécommunications et au budget annexe de l'eau et de l'assainissement - section de fonctionnement - compte 1 615 620 - fonction 020 - exercices 2009 et suivants.

**6° - Les montants** à payer pour l'assistance technique seront prélevés sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - section de fonctionnement - compte 611 400 - fonction 020 - exercices 2009 et suivants.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 2 décembre 2008.**